

## ACTUALITES NUMEUM

### Présidentielles 2022

#### Propositions Numeum

Vous trouverez [via ce lien](#) les 20 propositions de Numeum autour de 4 priorités :

- 1) Mettre l'accent sur la formation aux métiers du futur ainsi que la numérisation des compétences existantes ;
- 2) Gagner en autonomie stratégique en inscrivant la France dans la course aux technologies de rupture avec notamment la création d'un grand pôle ministériel technologique regroupant le numérique, l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- 3) Booster la lutte contre la cybersécurité et la cybercriminalité ;
- 4) Faire du numérique le levier de la décarbonisation, de la biodiversité et de la protection des ressources rares.

#### Convergences Numériques 2022

Par ailleurs, Numeum s'est rapproché de 11 autres organisations numériques sous le nom de Convergences numériques, en parallèle de l'élaboration de propositions propres à numeum. Après les propositions conjointes présentées en décembre ([communiqué de presse](#)), le collectif organise un évènement pour interroger les 10 principaux candidats à la présidentielles : il aura lieu le mercredi 9 mars 2022 au Cirque d'Hiver : [inscriptions](#) (places limitées)

- *Nous vous proposons de nous faire part de vos remarques.*

#### Propositions du- Medef

Le Medef a également présenté ses [propositions](#) pour les élections présidentielles.

A noter en particulier sur le volet Numérique Responsable :

- Orienter la fiscalité écologique sur le financement des innovations durables. Un crédit d'impôt pour les entreprises : > qui réalisent des investissements d'efficacité énergétique et mettent en œuvre des procédés innovants dans les secteurs définis comme essentiel à la transition écologique ; > qui se conforment à certains critères environnementaux.
- Éviter de surtransposer les règles européennes qui concourent à la décarbonation (exemple : le reporting extra-financier prévu par la directive CSRD) et ne pas légiférer sur le plan national quand l'Union européenne s'apprête à le faire quelques mois plus tard, obligeant notre pays à modifier une législation récente (exemple : la loi « climat et résilience » adoptée en 2021 en même temps que la Commission annonce son paquet Fit for 55).

- *Nous vous proposons de nous faire part de vos remarques.*



## Présidence française de l'Union européenne

Le 2 février dernier a eu lieu une la conférence ministérielle européenne pour le numérique en santé, sur la thématique « Citoyenneté, éthique et données de santé ». A cette occasion, l'éco-responsabilité du numérique a été évoquée sur une table ronde à laquelle Numeum a participé pour présenter Planet Tech'Care.

Par ailleurs, en marge du Conseils télécoms du 9 mars, nous travaillons avec la DGE autour d'un évènement dédié à la transition écologique : ce serait l'occasion d'évoquer l'europeanisation de Planet Tech'Care.

Pour mémoire, Numeum a rappelé les priorités du secteur numérique pour la PFUE dans un [document dédié](#).

- *Nous vous proposons de nous faire part de vos remarques.*

## ACTUALITES POLITIQUES ET LEGISLATIVES

### Présidentielles 2022 - programme des candidats - volet Numérique Responsable

**Anne Hidalgo** a présenté le 13 janvier son [programme](#), composé de 70 propositions.

Parmi ses propositions, 22 portent sur l'environnement, dont, pour la sobriété numérique :

- Planification écologique (proposition 10) : avec notamment un Budget Climat et biodiversité fixera les programmations de réduction d'émission de CO2 et de décarbonation de la production d'énergie, et sera voté chaque fin d'année par le Parlement en même temps que les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale.
- Œuvrer pour la sobriété numérique (proposition 15):
  - « *Les filières de réemploi et de reconditionnement d'équipements électroniques seront développées et ces activités bénéficieront d'un taux réduit de TVA* ».
  - *Les principaux opérateurs de Data Center seront tenus d'établir une charte de réduction de leur empreinte carbone.*
  - *Priorisation du déploiement complet des technologies existantes dans les zones blanches.*
  - *Engager la libération progressive des fréquences obsolètes.*
- Conditionner les aides publiques aux entreprises à un strict respect de critères sociaux et environnementaux
- Développer résolument l'économie sociale et solidaire (proposition 55) : avec notamment la nomination d'un ministre de plein exercice en charge de cette économie et nomination d'un référent ESS dans tous les ministères et le développement de l'accès de l'ESS à la commande publique en en modifiant les règles, et en augmentant ses possibilités de financement, en réformant le CIR, et en mettant en place un taux de TVA réduit sur les produits issus du recyclage et du réemploi,

**Yannick Jadot** a présenté le 2 février son [programme](#), composé de 120 propositions. A noter sur les enjeux Numérique Responsable :

- « *Nous lutterons contre l'obsolescence programmée en doublant les durées de garantie et en les renouvelant en cas d'échange* »
  - « *Nous garantirons à toutes et tous l'accès au numérique Nous déploierons la fibre et le réseau mobile sur tout le territoire et offrirons l'accès à la wifi gratuit dans tous les bâtiments publics. Des tarifs très sociaux seront mis en place pour les équipements numériques. Nous formerons et accompagnerons les jeunes, les aînés et toutes les personnes en difficulté face aux outils informatiques* ».
  - « *Nous créerons un organisme pour la transparence et l'éthique des algorithmes qui aura pour rôle de suivre et d'alerter sur les logiciels et algorithmes qui mettent en danger les libertés et le droit à la vie privée* ».
  - « *Nous généraliserons (...) les pratiques de numérique inclusif* ».
  - *Soutien aux entreprises de l'ESS*
  - Conditionnement des aides publiques au respect d'engagements fermes en matière d'empreinte carbone, de protection de la biodiversité, d'emploi, d'évasion fiscale et d'égalité entre les femmes et les hommes avec indicateurs de performance intégrant l'environnement et le social.
- ***Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.***

### Loi visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'Arcep (adoptée)

Pour mémoire, à côté de la proposition de loi REEN – promulguée le 16 novembre dernier – la proposition de loi « Arcep » a été déposée afin de reprendre le contenu de l'article 16 de la loi Climat et Résilience, qui avait été censuré par le Conseil Constitutionnel aux termes de sa décision du 13 aout 2021.

L'article prévoit ainsi notamment :

- que l'Arcep peut recueillir des informations fiables relatives à l'empreinte environnementale :
  - des services de communication au public en ligne
  - des équipements terminaux
  - des systèmes d'exploitation
  - des centres de données
  - des réseaux, notamment des équipements les constituant
  - des services de communications électroniques.
- que l'Arcep fixe les règles relatives aux contenus et aux modalités de mise à disposition – y compris à des tiers – de ces informations ainsi que des indicateurs et des méthodes employés pour la mesurer
- les sanctions en cas de non transmission des informations
- que l'Arcep dresse, au sein de son rapport d'activité, un bilan de l'empreinte environnementale du secteur des communications électroniques, des terminaux et des centres de données

La proposition de loi a été [adoptée](#) le 13 décembre en séance publique à l'Assemblée et la loi [promulguée](#) le 23 décembre 2021.

- ***Une première publication devrait intervenir à la fin de ce trimestre avec un enrichissement des données collectées pour une 2<sup>nd</sup> édition en 2023.***
- ***L'Arcep viendra échanger avec les adhérents après la publication de la première édition du baromètre.***

## Mission ADEME ARCEP sur l’empreinte environnementale du numérique en France

L’Ademe et l’Arcep ont remis le 19 janvier au Gouvernement les deux premiers rapports de la mission confiée en août 2020 aux deux autorités sur l’empreinte environnementale du numérique en France ([CP](#)) ([lien](#) vers la version intégrale et la synthèse des rapports). La mission visait à qualifier l’empreinte environnementale actuelle des réseaux fixes et mobiles, avec des projections en 2030 et 2050 ; quantifier l’empreinte environnementale du numérique sur l’ensemble du système (équipements, réseaux, centres de données) et en prenant en compte les usages des particuliers et des entreprises ; définir des leviers d’actions et des bonnes pratiques pour réduire cette empreinte.

Il en ressort notamment que :

- Des trois composantes du numérique qui constituent le périmètre de l’étude, ce sont les terminaux (et en particulier les écrans et téléviseurs) qui sont à l’origine de 65 à 90 % de l’impact environnemental, selon l’indicateur environnemental considéré.
- Parmi tous les impacts environnementaux, l’épuisement des ressources énergétiques fossiles, l’empreinte carbone, les radiations ionisantes, liés à la consommation énergétique, ainsi que l’épuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ressortent comme des impacts prédominants du numérique.
- De toutes les étapes du cycle de vie des biens et services considérées, la phase de fabrication est la principale source d’impact, suivi de la phase d’utilisation, concentrant souvent à elle deux jusqu’à 100 % de l’impact environnemental, selon l’indicateur environnemental considéré.

Selon l’Ademe et l’Arcep, ce rapport confirme notamment le besoin d’approfondir la connaissance des impacts, de collecter des données et de permettre à terme l’ouverture de bases de données publiques sur la question. Il montre aussi la nécessité d’impliquer tous les acteurs, c’est-à-dire les entreprises qui conçoivent des services numériques, matériels ou logiciels, pour aller vers de l’écoconception et les usagers particuliers et professionnels qui doivent être sensibilisés à un usage vertueux, sobre des services numériques.

Les travaux des deux institutions déjà engagés devraient aider à lever certains des obstacles identifiés. En particulier, les travaux de l’ADEME afin de préciser les méthodologies existantes pour des catégories de produits continuent. De son côté, l’Arcep poursuit ses travaux pour la définition d’un baromètre environnemental du numérique. Enfin, l’ADEME et l’Arcep continueront leur collaboration dans la dernière phase de cette étude, relative à l’élaboration de scénarii prospectifs, et plus généralement dans le cadre de l’observatoire des impacts du numérique créé par la loi REEN.

Trois ateliers de travail autour des enjeux prospectifs de cet impact à horizon 2030 et 2050 et des pistes d’action à MT/LT à envisager en conséquence sont organisés (le 18 février, le 8 mars et le 29 mars).

Chaque atelier consistera à envisager et évaluer les tendances d’usage du numérique (ex : développement des usages, des technologies, évolution des équipements numériques...) et à en comprendre les impacts sur les équipements numériques terminaux, réseaux et data center (ex : multiplication des objets connectés, développement des hypers data center, développement de l’AR/VR et impacts sur les réseaux...). Le dernier atelier consistera à imaginer les pistes d’action à MT/LT pour limiter cet impact.

- *N’hésitez pas à nous indiquer si vous souhaitez représenter Numeum à l’occasion de ces réunions.*

### Etude Arcep dans le cadre de la plateforme " pour un numérique soutenable"

Dans la continuité des travaux engagés en 2020 dans le cadre de sa plateforme de travail « Pour un numérique soutenable », l'Arcep a publié le 14 janvier les résultats de deux séries de travaux complémentaires, permettant d'une part d'éclairer le débat sur la consommation énergétique de la 5G, et d'autre part d'identifier des leviers d'action pour intégrer l'enjeu environnemental aux prochaines attributions des fréquences de la bande 26 GHz. ([CP et lien vers l'étude](#))

Selon l'étude, avec le déploiement de la 5G, les gains en efficacité énergétique dans les zones plus densément peuplées sont effectifs à partir de 2023 et manifestes à horizon 2028 ; ils sont nettement plus modestes en zones moins denses.

- *Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.*

### Lancement du Conseil National de l'Economie Circulaire (CNEC)

Le Conseil national de l'économie circulaire (CNEC), prévu à l'article 26 de la loi Climat et Résilience, a été installé lundi 15 novembre par Barbara Pompili.

Huit groupes de travail ont été constitués, dont un intitulé « Numérique et Economie Circulaire », au sein duquel la Fédération Syntec, via Numeum, est représentée.

La première réunion du groupe de travail Numérique et économie circulaire a été organisée le 7 février dernier.

Nous avons notamment souligné l'importance de faire une évaluation des dernières lois en vigueur et faire le lien avec le niveau européen ; d'aborder le volet IT for circular economy, de mettre l'accent sur les compétences et de la formation et la nécessité d'avoir des mesures / indicateurs communs.

- *Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.*

### Coalition européenne pour un numérique vert

Le 24 janvier, DIGITALEUROPE et 4 autres organisations européennes (Global Enabling Sustainability Initiative (GeSI), les télécoms Etno et GSMA, l'European DIGITAL SME Alliance ont [remporté l'appel à projets](#) l'appel à projets de la Commission européenne et du PE pour la « Coalition européenne pour le numérique vert » (EGDC). Le consortium est dirigé par GeSi.

Elles travailleront en collaboration avec les organisations expertes Carbon Trust, Deloitte et Sustainable ICT Consulting. Le projet pilote se déroulera sur deux ans et vise à fournir les premiers résultats dès 2022.

L'objectif du projet est de fournir une méthode scientifique pour mesurer l'impact environnemental du numérique (= la contribution positive du secteur et l'empreinte directe d'une solution numérique donnée). Le consortium mènera des consultations approfondies avec les secteurs verticaux de l'industrie. Secteurs prioritaires : énergie, mobilité connectée, agriculture de précision, industrie, BTP.

Les associations travailleront pour atteindre les objectifs de la déclaration des membres fondateurs de la Coalition (signée par 76 entreprises actives en Europe, 31 membres actuels de la Coalition + 45 PME supplémentaires candidates à l'adhésion).

- *Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.*



## Etude Rexecode

Mandaté notamment par le Medef, le cabinet d'étude Rexecode a publié une étude le 20 janvier dernier « L'essor du numérique est favorable à la croissance et à la réduction de l'empreinte carbone de la France ». L'objectif de l'étude était d'aborder la question de l'empreinte environnementale du numérique sous un prisme économique en comparant la création de valeur permise par l'investissement en capital numérique et l'empreinte carbone du secteur.

L'étude raisonne en plusieurs temps :

- « *Le poids du numérique dans l'empreinte carbone de la France est relativement bas (1,8%)*
- *Le numérique est un moteur de croissance*
- *Réduire l'investissement dans le numérique pour réduire les émissions de CO2 est un mauvais calcul »*

Plus d'informations via [ce lien](#)

- *N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur cette étude*

## Appels à manifestation d'intérêt

Nous attirons votre attention sur la publication de deux appels à manifestation d'intérêt :

- **AMI « Verdissement du numérique »**, ouvert jusqu'au 30/03/2022 à 12h : destiné aux entreprises, laboratoires de recherche, mais aussi aux collectivités territoriales, associations et acteurs de la formation, cet AMI vise à identifier des projets d'innovation permettant de réduire l'empreinte environnementale du numérique (émissions de gaz à effet de serre, consommation énergétique, en eau et en ressources rares) et à mieux connaître les enjeux et potentiels de l'écosystème du numérique éco-responsable. Cet AMI n'est pas doté financièrement, néanmoins les projets les plus prometteurs sont susceptibles d'être soutenus financièrement dans le cadre de dispositifs existants ou de futurs appels à projets du PIA. [Plus d'informations](#).
  - **AMI « Compétences et métiers d'avenir »** dans le cadre du nouveau plan d'investissement France 2030 et de la mise en œuvre PIA4, a été annoncé par Jean Castex le 16 décembre 2021. Cet AMI a pour objectif de soutenir financièrement le développement de formations initiales et continues sur les secteurs numériques jugés prioritaires, incluant notamment le numérique écoresponsable. Calendrier de l'AMI : Levée vague 1 : 24 février 2022 / Levée vague 2 : 5 juillet 2022. [Cahier des charges](#).
- *Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques sur ce sujet.*

## TRAVAUX DU COMITE

### Actualités Planet Tech'Care

---

#### Communauté Planet Tech'Care

Planet Tech'Care rassemble aujourd'hui plus de 540 signataires, 23 partenaires et 18 ambassadeurs avec l'arrivée du Club URBA-EA et d'Alliancy.



## **Bilan à fin décembre 2021**

Quatorze mois après notre lancement en octobre 2020, c'est l'occasion de faire un bilan rapide des différents projets et activités de Planet Tech'Care et notamment sur notre programme d'ateliers mensuels et la communauté de signataires.

Nous avons ainsi pu proposer 14 ateliers animés par nos différents Partenaires sur des thèmes variés comme par exemple l'IA et l'optimisation énergétique, l'écoconception numérique, la mesure de l'empreinte environnementale du numérique, la réglementation autour du numérique et environnement,... Plus de 2,500 participants ont pu suivre nos ateliers en live et beaucoup d'autres ont visionné les replays, disponibles pour l'ensemble de nos signataires. Les retours sur les ateliers sont très positifs, nous continuons à envoyer un petit questionnaire retour très court pour permettre aux participants de partager leur avis après chaque atelier.

La communauté de Signataires est aujourd'hui composée de 540 membres, parmi lesquels une soixantaine d'écoles et acteurs de la formation. Nous envoyons un questionnaire à chaque nouveau signataire pour mieux connaître son organisation et la façon dont le numérique et environnement est portée en son sein. En décembre, nous avons un taux de retour d'environ 70% et les principaux chiffres qui ressortent sont :

- 90% : pour 90% des répondants, la question du numérique et environnement est centrale et portée par la direction
- 75% : d'entre eux cherchent avant tout des méthodes, des outils, des retours d'expérience qui leur permettront de lancer ou accélérer leur stratégie numérique et environnement
- 45% des répondants ont déjà réalisé une empreinte carbone,
- 12% disposent d'un label Numérique & Environnement
- 31% veulent entreprendre une démarche de labellisation.
- 55% des répondants ont nommé au sein de leur organisation un responsable du Numérique et Environnement

## **Programme d'ateliers**

### **Poursuite des ateliers animés par nos Partenaires**

Nos 2 derniers ateliers, les premiers de 2022 ont connu un beau succès :

- 12 janv. 2022 : les Assises de l'Embarqué dont le thème était Tech for Green et Green Tech, les systèmes embarqués au cœur de la transition écologique, animé par Embedded France.
- 8 février 2022 : Ecoresponsabilité du Cloud, de multiples dimensions à bien aborder animé par Eurocloud et plusieurs membres de sa commission Ecoresponsabilité.
- Mars : atelier animé par l'INRIA

### **Lancement des ateliers Retex Signataires**

Cela répond à une forte demande de nos signataires et est complètement dans l'ADN de Planet Tech'Care, avec le partage de bonnes pratiques et les échanges entre pairs.

Les principales caractéristiques de ces ateliers :

- 1<sup>er</sup> Atelier aura lieu fin mars/début avril
- En partenariat avec Latitudes pour la préparation et l'animation
- Rythme trimestriel, ce qui permettra d'aborder 4 grands thèmes dans l'année
- Pour chaque atelier, témoignage de 2 ou 3 signataires



### **Lancement des ateliers Fresque du Numérique**

- Ateliers collaboratifs, serious game même format que la Fresque du Climat
- Ateliers en petits groupes de 8 participants maximum pour 1 animateur
- Format distanciel en raison du contexte sanitaire
- Chaque atelier dure ½ journée
- Lancement de 4 dates en distanciel en mars et avril, ce qui nous permet de proposer 32 places dans un premier temps. Nous ajouterons des dates supplémentaires en fonction de la demande.
- Nous limiterons à 1 personne / organisation signataire maximum et ces ateliers ne seront pas enregistrés.

### **Lancement du GreenTech Forum 2022**

Après une première édition réussie, nous lançons avec Formule Magique, notre partenaire agence événementielle, l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition qui se tiendra à nouveau à Paris, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022, au Beffroi de Montrouge.

Cette 2<sup>ème</sup> édition repart sur un format similaire avec un espace d'exposition, des conférences, des ateliers...

Le dossier d'information et d'inscription est disponible et des tarifs préférentiels sont prévus pour les Signataires Planet Tech'Care.

### **Autres projets et groupes de travail 2022**

La traduction du site Planet Tech'Care en anglais sera finalisée ce mois-ci. Nous cherchons un outil/procédé nous permettant de traduire nos ateliers en anglais, n'hésitez pas à nous donner des pistes si vous connaissez des outils qui pourraient nous aider.

Comme évoqué en début de réunion, nous avançons dans nos échanges avec Agoria et Bitkom pour définir des passerelles que nous pourrions créer entre nos initiatives respectives, avec l'objectif d'annoncer ce partenariat dans le cadre d'un événement PFUE de mars.

Enfin, nos deux prochains groupes de travail sont « Mise en place d'une bourse aux stages » et « Mise en place d'une bibliothèque de documents/rapports/études ».

- *N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y participer.*

### **Etude OPIIEC**

---

[L'Opiiec](#) est l'observatoire prospectif de notre branche professionnelle. Il a pour mission de réaliser des études prospectives sur les emplois et les compétences dans la branche.

Pour l'année 2022, Numeum a remonté beaucoup de besoin d'études, dont une, placée en priorité, sur les besoins en compétences, emploi et formation sur le GreenIT.

**Nous recherchons un ou plusieurs membres du comité pour intervenir en tant qu'expert Numeum sur le sujet, pour faire partie du comité de pilotage de l'étude.**

- *Pierre Lagarde (Microsoft) représentera Numeum dans ce cadre*

## **GT Référentiel Afnor- SPEC sur le numérique éco-responsable**

---

AFNOR propose d'accompagner les organisations publiques et privées par **l'élaboration d'un référentiel (AFNOR SPEC)** définissant des principes relatifs aux indicateurs et aux méthodes de mesures de consommation de ressources pour qualifier un service numérique éco-responsable.

Ce document n'est pas une norme mais un document référence nationale qui pourra constituer la base d'une référence européenne ou internationale. L'idée est d'avoir pour les entreprises un outil clé en main. L'objectif est double: 1) constituer un consensus au niveau national et 2) porter la voix au niveau international dans le respect des travaux en cours. Plus d'information sur l'[Afnor Spec](#)

Vous trouverez via [ce lien](#) le support de la dernière réunion. La prochaine réunion plénière aura lieu le 16 février prochain.

- *Numeum est membre de ce groupe de travail et est représentée par Thierry Leboucq (Greenspector) dans ce cadre*

## **GT Exemples du numérique au service de l'environnement**

---

Nous avons relevé depuis plusieurs mois la nécessité d'obtenir des chiffres précis sur la contribution positive du numérique à la transition écologique.

Nous avons travaillé à la recueillir quelques exemples de grands industriels pour illustrer les économies d'énergies permises par le numérique. Nous réfléchissons aujourd'hui à travailler avec un cabinet qui pourrait nous accompagner pour cette étude.

- *Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques.*

## **GT Taxonomie verte**

---

Dans le cadre de la révision des textes européens sur la taxonomie, la commission finances et le comité Numérique et Environnement souhaitent mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif de :

1. Répertorier la documentation relative à cette nouvelle réglementation et en affiner la compréhension ;
2. Echanger sur l'interprétation de ces nouvelles exigences et leur application ;
3. Harmoniser les traitements et arbitrages réalisés sur l'ensemble du secteur numérique.

### **3 sous-groupes de travail ont été créés pour traiter des thématiques suivantes**

1. §8.1 Atténuation « traitement de données, hébergement et activités connexes »
2. §8.2 Atténuation « solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES » :
3. CAPEX OPEX

Les groupes de travail 1 et 2 ont avancé sur une trame de note qui sera partagée à l'ensemble des adhérents une fois finalisée.



Par ailleurs, La Commission européenne a publié le 20 décembre la [première partie de la FAQ](#) relative à l'acte délégué sur l'Article 8 (conditions de reporting). Cette première partie porte sur les questions "de nature non interprétatives" (ex : quand et comment reporter ? Comment les principes comptables peuvent-ils compléter le reporting taxonomie ?)

- *N'hésitez pas nous indiquer si vous souhaitez participer à ces groupes de travail*

### **POINTS DIVERS ET AGENDA**

Pour mémoire, nous utilisons le réseau Ensemble pour échanger entre les réunions du groupe de travail : nous avons créé deux groupes de travail

- **Sur le groupe « Veille Numérique et Environnement »**, vous pouvez publier tout article, information sur le sujet que vous souhaitez partager avec le groupe
- **Le groupe « Travaux Numérique et Environnement »** a vocation à recueillir tout élément de nos travaux
- *N'hésitez pas à alimenter le fil des discussions des groupes de travail « Veille » ainsi que « Travaux ».*

#### **Calendrier des prochaines réunions :**

Prochaine réunion : **jeudi 21 avril 8h30 – 10h30**

### ***Respect des règles du droit de la concurrence dans le cadre des réunions organisées par Numeum***

*Un syndicat professionnel, au même titre que les entreprises qui en sont membres, est pleinement soumis aux règles du droit de la concurrence. Numeum et ses membres doivent faire preuve d'une grande exigence en matière de respect du droit de la concurrence. Ils ont d'ailleurs formalisé leurs engagements respectifs dans une Charte du respect du droit de la concurrence intégrée au [Règlement Intérieur](#) de Numeum (article 11).*

*Les Membres s'engagent à ne pas échanger entre eux au cours des réunions organisées par Numeum ou en marge de celles-ci, au sujet d'informations concernant :*

- *Les prix actuels et/ou futurs des produits ou services qu'ils proposent aux clients ;*
- *Les conditions commerciales et en particulier celles concernant les réductions de prix, rabais, remises, ristournes, marges, coûts de transport ou délais de paiement ;*
- *Les appels d'offres ou contrats en cours pour un marché donné, les procédures de réponse aux appels d'offres ;*
- *Des données individuelles stratégiques détaillées ;*
- *Des données chiffrées individualisées et récentes (c'est-à-dire datant de moins d'un an) sur les coûts d'approvisionnement et les autres coûts intermédiaires ;*
- *Des données précises et individualisées portant sur leurs clients actuels ou potentiels ;*
- *Des clients actuels ou potentiels ou fournisseurs et qui pourraient avoir pour effet de les exclure du marché ou d'influencer leurs comportements à leur égard.*

*Pour rappel, vous trouverez, ci-après, le lien vers la [liste](#), non exhaustive, de thèmes de discussion proscrits au regard du droit de la concurrence.*